



**HAL**  
open science

## Les élites politiques : regard croisé sur le cas français

Hervé Joly

► **To cite this version:**

Hervé Joly. Les élites politiques : regard croisé sur le cas français. Hervé Joly. Formation des élites en France et en Allemagne, CIRAC, Cergy-Pontoise, pp.149-167, 2005. halshs-00537002

**HAL Id: halshs-00537002**

**<https://shs.hal.science/halshs-00537002>**

Submitted on 4 Aug 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hervé JOLY

## Les élites politiques : regard croisé sur le cas français <sup>1</sup>

LES ÉTUDES SOCIOLOGIQUES SUR LES ÉLITES POLITIQUES françaises, nombreuses dans les années 1960 à 1980 <sup>2</sup>, n'ont guère été renouvelées dans la période récente, la science politique française s'orientant plutôt vers de nouveaux objets comme les politiques publiques ou les mobilisations politiques <sup>3</sup>. L'impact de mutations sociales récentes aussi bien générales (massification de l'enseignement supérieur, déclin des mondes ouvriers et paysans, montée des classes moyennes, etc.) que propres au champ politique (décentralisation, législation sur le cumul des mandats, incitations à la parité hommes-femmes, délégitimation du personnel politique par les « affaires », prédominance des enjeux économiques, etc.) sur le recrutement des nouvelles

---

1. Ce texte, non présenté au colloque, a été ajouté à l'occasion de la publication des actes.

2. Voir notamment DOGAN (Mattei), « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. 8, 1967, p. 468-492 ; CAYROL (Roland), PARODI (Jean-Luc) et YSMAL (Colette), *Le Député français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1973 ; BIRNBAUM (Pierre), *Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil, 1977 ; GAXIE (Daniel), « Les logiques du recrutement politique », *Revue française de science politique*, février 1980, n° 1, p. 545 ; BIRNBAUM (Pierre) (dir.), *Les Élités socialistes au pouvoir, 1981-1985*, Paris, PUF, 1985.

3. Les seules nouvelles contributions recensées sont, à des fins de comparaison européenne, les articles de synthèse de SULEIMAN (Ezra), « Les élites de l'administration et de la politique dans la France de la V<sup>e</sup> République : homogénéité, puissance, permanence », dans SULEIMAN (Ezra) et MENDRAS (Henri) (dir.), *Le Recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, 1997, p. 19-47 et de BEST (Heinrich) et GAXIE (Daniel), « Detours to modernity : long-term trends of parliamentary recruitment in republican France 1848-1999 », dans BEST (Heinrich) et COTTA (Maurizio) (dir.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 88-137. Un dépouillement des sommaires des deux principales revues de la discipline, la *Revue française de science politique* et *Politix*, ne permet pas de relever le moindre article sur le recrutement du personnel politique français depuis l'année 2000. Le dernier publié, pour les seuls membres des cabinets ministériels, serait celui de SAWICKI (Frédéric) et MATHIOT (Pierre), « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion », *Revue française de science politique*, vol. 49, février 1999, n° 1, p. 1-27 et vol. 49, n° 2, avril 1999, p. 231-264. Pour des études récentes dans une perspective historique et comparative, voir OFFERLÉ (Michel) (dir.), *La Profession politique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 1999.

génération mériterait pourtant d'être étudié. Le travail est d'autant plus facile aujourd'hui que de nombreuses informations biographiques sont disponibles en ligne sur les sites des institutions concernées. Cet article, qui se veut un modeste contrepoint comparatif sur le cas français à la contribution d'Hilke Rebenstorf sur les élites politiques allemandes, examine le recrutement ministériel et parlementaire récent à partir des données disponibles en mai 2003. Le site officiel du gouvernement français<sup>4</sup> donne, outre les biographies des membres du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, dans une rubrique « archives » les mêmes informations depuis 1996 pour les anciens gouvernements dirigés successivement par Alain Juppé et Lionel Jospin. L'étude a été menée sur le gouvernement Juppé dans sa dernière composition avant la dissolution (33 ministres et secrétaires d'État), sur le premier gouvernement Jospin formé en juin 1997 (27 ministres et secrétaires d'État) et sur le gouvernement Raffarin dans sa composition du moment (39 ministres et secrétaires d'État). Le site de l'Assemblée nationale fournit des indications biographiques assez précises sur les députés en poste<sup>5</sup> et conserve en archives des informations plus succinctes sur les députés sortants en juin 2002<sup>6</sup>. Avec des indications complémentaires fournies par l'annuaire *Who's who in France*<sup>7</sup>, des traitements statistiques sur l'origine sociale, le niveau de formation, la profession d'origine et l'ancienneté de la carrière politique des députés et des ministres ont été effectués. Le recrutement social des élites politiques françaises est-il aussi ouvert que celui des élites politiques allemandes, ou au contraire l'« élitisme républicain » se manifeste-t-il fortement par le passage obligé par certaines filières spécifiques de formation ? L'exigence d'un long parcours préalable dans les différents échelons du parti ou des mandats locaux est-elle aussi forte, ou au contraire les parachutages directs par le sommet sont-ils beaucoup plus répandus ?

---

4. [www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr) et [www.archives.premier-ministre.gouv.fr](http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr) pour la partie archives.

5. Rubrique Trombinoscope des députés, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr) ; au nombre de 576 lors de la saisie des données en mai 2003, le 577<sup>e</sup> siège étant alors vacant.

6. Avec l'inconvénient que non seulement les anciens ministres et secrétaires d'État des gouvernements Jospin élus en 1997 qui n'avaient pas encore récupéré leur siège cédé à leurs suppléants, mais aussi les 15 députés sortants nommés quelques semaines plutôt, en mai 2002, membres du premier gouvernement Raffarin, en sont absents. Dans la mesure où les fiches biographiques des suppléants qui n'ont pas eu le temps de siéger n'ont pas été intégrées sur le site, ils ont été retirés d'un corpus qui, également en raison de démissions antérieures non suppléées par des élections partielles au cours de la dernière année de la législature, se limite donc à 549 députés.

7. Paris, Éditions Jacques Lafitte, 35<sup>e</sup> éd., 2003-2004.

## Des origines sociales relativement ouvertes

Les données biographiques fournies par le site de l'Assemblée nationale sur les députés ne comportent pas d'indication sur leur origine sociale. Les informations sur la profession du père<sup>8</sup> figurant dans le *Who's who*<sup>9</sup> sont trop lacunaires (35 % des notices dépourvues d'indication, et même la moitié pour les nouveaux élus de 2002 et pour les femmes) et imprécises (avec des mentions vagues du type « fonctionnaire » ou « commerçant ») pour autoriser un traitement satisfaisant. On peut simplement mentionner qu'il existe une minorité non négligeable d'« héritiers » de la politique, dont le père est connu pour avoir été au moins parlementaire ou ministre (28, soit près de 5 %) <sup>10</sup>. Pour le reste, les origines au sein des autres élites sociales ne semblent pas très nombreuses : on relève une dizaine de députés descendants de hauts fonctionnaires civils (pères membres des grands corps d'État) ou militaires (pères généraux ou amiraux). La trentaine de députés issus du monde patronal (père « directeur de société », « industriel », « entrepreneur », etc.) peuvent en fait correspondre à des réalités très différentes en fonction de l'importance non connue de l'entreprise concernée. À l'inverse, s'ils ne sont qu'une quinzaine, surtout pas exclusivement parmi les députés communistes, à se réclamer d'une ascendance explicitement ouvrière, d'autres mentions suggèrent un lien avec l'univers du travail manuel, sans qu'il soit possible de distinguer entre un statut d'ouvrier ou d'artisan (« mécanicien », « menuisier », etc.). On recense aussi des enfants d'employés, de petits fonctionnaires et surtout d'agriculteurs, avec là encore une ambiguïté possible sur l'importance de l'exploitation. Le recrutement social apparaît donc, sous réserve d'informations complètes, relativement ouvert, même si les origines bourgeoises (milieux médicaux, juridiques, commerçants, industriels, etc.) sont fortement surreprésentées.

Chez les ministres, où la variable est mieux renseignée, la sélection sociale apparaît plus forte ; les milieux populaires sont peu représentés, aussi bien dans les gouvernements de droite (un enfant d'ouvrier, deux d'employés, un d'artisan maçon dans le gouvernement Juppé ; un enfant d'ouvrier et un de

---

8. Ce critère unique représente de toute façon une approche assez réductrice de l'origine sociale, dans la mesure où elle est limitée, selon une vision traditionnelle, à l'activité professionnelle du « chef de famille », sans prise en compte, d'une part, ce qui tendrait pour les jeunes générations à devenir indispensable, de l'activité de la mère et, d'autre part, de la trajectoire sociale de la lignée à l'échelle de deux générations au moins.

9. Le *Who's who in France* répertorie systématiquement les députés, mais, pour une bonne partie d'entre eux, ses éditeurs ne semblent pas avoir obtenu des intéressés d'informations supplémentaires par rapport à celles qui figurent sur le site de l'Assemblée nationale.

10. Sur l'héritage politique dans le cadre du suffrage universel, voir DOGAN (Mattei), art. cit., p. 486, qui estime que ce phénomène concerne « au moins 600 députés de la III<sup>e</sup> République et environ 150 de la IV<sup>e</sup>, dont plus de la moitié descendants de députés ou de sénateurs ».

cordonnier dans le gouvernement Raffarin, auxquels ne s'ajoutent pas nécessairement les quelques enfants d'« agriculteurs » relevés dans les deux cas) que de gauche (deux enfants d'ouvriers et éventuellement deux d'agriculteurs dans le gouvernement Jospin). Les enfants des classes moyennes, enseignantes notamment (six), sont bien représentés à gauche, tandis qu'à droite ce sont plutôt les milieux patronaux et médicaux, ou la haute fonction publique qui dominent, sans être pour autant absents chez Jospin. Les « héritiers politiques » constituent une minorité toutefois relativement moins marginale que chez les parlementaires (quatre chez Juppé et Raffarin ; deux chez Jospin).

Comme en Allemagne, les élites politiques apparaissent néanmoins socialement plus ouvertes que d'autres élites, administratives ou économiques par exemple.

### **Des filières de formation plutôt diversifiées**

La variable niveau d'études des députés confirme la relative ouverture de leur recrutement. La proportion des députés ayant fait des études supérieures est certes, avec au moins 72 % parmi les sortants en 2002 et 71 % parmi les nouveaux élus de la même année, très nettement supérieure à la proportion actuelle dans la population française, surtout parmi les personnes de plus de 40 ans. Mais, d'une part, le pourcentage de ceux qui n'ont pas fait ou qui, du moins, ne déclarent pas avoir fait d'études supérieures, est non négligeable, dans une fourchette, en fonction du caractère lacunaire des données disponibles, de 15 % au minimum à 28 % (sortants 2002) ou 29 % (élus 2002) au maximum ; la proportion est semblable entre les socialistes et la droite, seuls les communistes se distinguent nettement avec un cinquième de diplômés du supérieur seulement. D'autre part, les niveaux d'études supérieures ne sont pas nécessairement très élevés, une petite moitié des diplômés n'ayant pas dépassé le deuxième voire le premier cycles universitaires. En dehors d'un fort contingent de médecins (plus d'une cinquantaine dans chaque assemblée), les diplômés issus de filières très sélectives ne sont pas si nombreux. Les grandes écoles les plus prestigieuses sont beaucoup moins représentées qu'au sein des élites économiques par exemple, avec trois (sortants 2002) et cinq (élus 2002) polytechniciens, sept et huit de l'école des Hautes études commerciales (HEC)<sup>11</sup>. Seuls l'École nationale d'administration (ENA), avec respectivement 30 et 29, et l'Institut d'études politiques (IEP ou « Sciences Po ») de Paris, avec 34 et 39 (non compris ceux passés également par l'ENA) se détachent parmi les grandes écoles, mais le passage par ces « écoles de pouvoir » reste cependant très minoritaire alors que les députés issus de la fonction publique sont nombreux.

---

11. Dont respectivement deux et trois également anciens élèves de l'École nationale d'administration.

Tableau 1. Répartition selon la formation supérieure des députés sortants en 2002

Formation supérieure	Ensemble	Dont PCF <sup>12</sup>	Dont PS <sup>13</sup>	Dont RPR, DL, UDF <sup>14</sup>
Néant <sup>15</sup>	85 (15 %)	25 (71 %)	28 (12 %)	30 (13 %)
Information insuffisante <sup>16</sup>	72	3	33	23
Enseignement supérieur	406 (72 %)	7 (20 %)	187 (75 %)	177 (77 %)
<i>dont 1<sup>er</sup> cycle seulement</i> <sup>17</sup>	20	3	10	6
<i>dont 2<sup>e</sup> cycle seulement</i> <sup>18</sup>	129	2	64	52
<i>dont 3<sup>e</sup> cycle et assimilés</i> <sup>19</sup>	205 (37 %)	2 (6%)	89 (36 %)	99 (43 %)
<i>dont ENA</i>	30	0	4	23
<i>dont Sciences Po Paris (hors ENA)</i>	34	0	13	20
<i>dont docteurs en médecine, en pharmacie et vétérinaires</i>	51	1	15	32
<i>dont agrégés du secondaire</i>	18	0	13	4
<i>dont agrégés du supérieur (droit, économie, médecine)</i>	6	0	2	4
<i>dont polytechniciens</i>	3	0	3	0
<i>dont HEC</i>	7	0	1	6
Total	549	35	248	230

12. Parti communiste français.

13. Parti socialiste.

14. Sous la 11<sup>e</sup> législature, les députés de droite étaient répartis entre trois groupes, ceux des gaullistes du Rassemblement pour la République (RPR), des libéraux de Démocratie libérale (DL) et des centristes de l'Union pour la démocratie française (UDF).

15. Dont les instituteurs passés par la seule école normale.

16. Dont les instituteurs ou professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) dont la formation n'est pas connue.

17. Étudiants du supérieur sans diplôme mentionné et titulaires seulement d'une formation de type bac+2 : diplômes d'enseignement universitaire général (DEUG), diplômes universitaires de technologie (DUT), brevets de technicien supérieur (BTS), diplômes de propédeutique, de kinésithérapie, d'infirmier, etc.

18. Titulaires seulement d'une formation de type bac+3 ou 4 : licences, maîtrises, diplômés d'un institut d'études politiques (y compris Paris, formation en trois ans jusqu'à une période récente) ou d'une école supérieure de commerce (y compris HEC, trois années après un an de classe préparatoire seulement jusqu'en 1995), titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), etc.

19. Titulaires d'une formation de type bac+5 ou plus : docteurs, titulaires d'un diplôme d'études spécialisées (DES), diplôme d'études approfondies (DEA) ou d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), d'une agrégation du secondaire ou du supérieur, diplômé d'une école d'ingénieurs de niveau bac+5 (après 2 années de classes préparatoires), anciens élèves de l'ENA ou de l'École nationale de la magistrature. Ce classement qui se veut objectivement basé sur le nombre d'années d'enseignement supérieur requis ne reflète bien sûr pas entièrement l'exigence scolaire relative des différentes formations : l'accès à Sciences Po ou à HEC est, par exemple, plus difficile que l'obtention d'un DEA.

Tableau 2. Répartition selon la formation supérieure des députés élus en 2002

Formation supérieure	Ensemble	Dont PCF	Dont PS	Dont UMP <sup>20</sup> et UDF
Néant	71 (15 %)	13 (59 %)	15 (10 %)	42 (11 %)
Information insuffisante	63	5	15	43
Enseignement supérieur	442 (77 %)	4 (18 %)	120 (81 %)	309 (78 %)
<i>dont 1<sup>er</sup> cycle seulement</i>	27	1	9	16
<i>dont 2<sup>e</sup> cycle seulement</i>	123	2	36	83
<i>dont 3<sup>e</sup> cycle et assimilés</i>	237 (41 %)	1 (5 %)	60 (40 %)	170 (43 %)
<i>dont ENA</i>	29	0	9	19
<i>dont Sciences Po Paris (hors ENA)</i>	39	0	9	30
<i>dont docteurs en médecine, en pharmacie et vétérinaires</i>	68	1	8	57
<i>dont agrégés du secondaire</i>	11	0	4	7
<i>dont agrégés du supérieur (droit, économie, médecine)</i>	12	0	3	9
<i>dont polytechniciens</i>	6	0	2	3
<i>dont HEC</i>	8	0	1	7
Total	576	22	150	393

Plus l'élite politique est définie étroitement, plus le niveau d'études est élevé. Si les députés ont probablement un recrutement plus sélectif que l'ensemble des élus locaux, qui doit, avec les nombreux mandats dans les petites communes, se rapprocher du reste de la population, celui des ministres est nettement plus fermé. Sur les 33 ministres du dernier gouvernement Juppé, tous ont fait des études supérieures, avec notamment huit énarques, trois autres Sciences Po, deux École supérieure de commerce de Paris, un polytechnicien du corps des Ponts et quatre docteurs en médecine. Dans le premier gouvernement Jospin, le niveau de recrutement scolaire est particulièrement élevé : seuls deux ministres communistes n'ont pas fait d'études supérieures et on recense deux tiers de titulaires d'un diplôme de niveau troisième cycle, un tiers d'énarques (neuf) et trois polytechniciens. Dans le gouvernement Raffarin de 2003, dans lequel on ne compte que deux autodidactes, la volonté affichée de limiter le nombre d'énarques (moins d'un cinquième avec 7 sur 39) est compensée par la présence de huit autres Sciences Po et de deux polytechniciens issus du corps des Mines. Plus l'on monte dans la hiérarchie du pouvoir, plus le recrutement est fermé. Deux présidents de la République (Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac) sur trois et six premiers ministres (Jacques Chirac, Laurent Fabius, Michel Rocard, Édouard Balladur, Alain Juppé, Lionel Jospin) sur onze depuis

---

20. Union pour un mouvement populaire.

1974 sont énarques, presque tous étant issus des grands corps (Inspection des finances pour V. Giscard d'Estaing, M. Rocard et A. Juppé, Cour des comptes pour J. Chirac, Conseil d'État pour L. Fabius et E. Balladur). Cette implantation spectaculaire des énarques au sommet de l'État est donc un peu l'arbre qui cache la forêt, la grande majorité des hommes politiques professionnels n'en étant pas. Ce résultat peut d'ailleurs s'interpréter de deux manières : comme l'illustration que la contrainte électorale et l'exigence d'un ancrage territorial limitent, à la différence des hauts fonctionnaires ou des dirigeants des grandes entreprises, le caractère élitiste du recrutement ou, au contraire, le signe que le pouvoir s'exerce moins au Parlement que dans les directions ou cabinets ministériels <sup>21</sup>.

Tableau 3. Répartition selon la formation supérieure des ministres

Formation supérieure	Gouvernement Juppé	Gouvernement Jospin	Gouvernement Raffarin
Néant	0	2	2
Enseignement supérieur	33	25	37
<i>dont 1<sup>er</sup> cycle seulement ou sans précision</i>	5	1	5
<i>dont 2<sup>e</sup> cycle seulement</i>	7	6	9
<i>dont 3<sup>e</sup> cycle et assimilés</i>	21	18	23
<i>dont ENA</i>	8	9	7
<i>dont Sciences Po Paris (hors ENA)</i>	3	3	8
<i>dont docteurs en médecine, en pharmacie et vétérinaires</i>	4	2	4
<i>dont agrégés du secondaire</i>	1	0	1
<i>dont agrégés du supérieur (droit, économie, médecine)</i>	1	1 <sup>22</sup>	1
<i>dont polytechniciens</i>	1	3	2
<i>dont HEC</i>	2 <sup>23</sup>	1	0
Total	33	27	39

21. La seconde hypothèse est retenue par SULEIMAN (Ezra), art. cit., p. 37.

22. Le même (Dominique Strauss-Kahn) est diplômé d'HEC et de Sciences Po.

23. Les deux anciens élèves d'HEC (François d'Aubert et Hervé de Charrette) sont également énarques...



## La prédominance des catégories professionnelles supérieures

Les professions d'origine des députés (c'est-à-dire en principe la dernière activité professionnelle exercée avant leur professionnalisation politique comme parlementaire<sup>24</sup>, selon les informations fournies par le site de l'Assemblée nationale) ne traduisent pas, pour la plupart d'entre eux, une appartenance aux milieux populaires, sachant que cette activité professionnelle peut déjà avoir été influencée par une fonction politique antérieure<sup>25</sup>. La faible représentation des ouvriers et des employés déjà observée au début de la V<sup>e</sup> République (6,8 % et 0,7 % sans le parti communiste pour la période 1958-1973<sup>26</sup>) est encore accentuée dans les législatures récentes, même en adoptant une définition de la notion d'employés étendue à l'ensemble des salariés n'ayant pas le statut cadre : parmi les sortants en 2002, malgré une majorité de gauche, ils ne sont que 30 (5,5 %), dont 15 communistes, à relever de cette catégorie. Le nombre diminue avec la victoire de la droite à 23 (4,0 %), dont 11 communistes, les députés UMP et UDF employés étant d'ailleurs plus nombreux (huit) que les socialistes (trois). Le déclin du PCF depuis la fin des années 1970 a amplifié le phénomène et le PS ne l'a jamais remplacé dans la représentation des catégories populaires<sup>27</sup> : la filière syndicale n'y joue ainsi, faute d'un lien organique avec l'une ou l'autre des confédérations, pas du tout le même rôle que chez les sociaux-démocrates allemands. Le déclin des agriculteurs constaté entre 1958 et 1974 (8,2 %) s'est sans surprise fortement accentué, conformément à leur déclin général dans la population active, avec 17 députés (3,1 %, sortants 2002) en 2002 et 14 (2,4 %, élus 2002), majoritairement sur les bancs de la droite, sachant que l'appartenance à cette profession peut correspondre à des niveaux de patrimoine très différents. Les commerçants et artisans (6,1 % en 1958-1974), avec la même ambiguïté quant à leur position dans l'échelle sociale, sont également

---

24. La fonction parlementaire est en principe exclusive d'une autre activité professionnelle salariée, à la seule exception, privilège de la chaire, des professeurs d'université. Des professions libérales comme les avocats en particulier ou, sous certaines conditions restrictives, les dirigeants d'entreprises mandataires sociaux peuvent en revanche poursuivre leur activité. Sur la difficulté croissante dans l'histoire républicaine à concilier un mandat parlementaire avec une activité professionnelle non politique, voir BEST (Heinrich) et GAXIE (Daniel), art. cit., p. 117.

25. Un député peut, après une défaite électorale, avoir un temps bénéficié d'un reclassement professionnel plus élevé que son métier initial. C'est le cas, par exemple, de l'ancien ministre socialiste des Affaires sociales des gouvernements Rocard, Claude Évin : cet ancien éducateur spécialisé, battu en 1993, mentionne, à son retour à l'Assemblée nationale en 1997, la profession de « consultant ».

26. Toutes les données qui suivent pour la période 1958-1973 sont extraites de BIRNBAUM (Pierre), 1977, *op. cit.*, p. 71.

27. Voir déjà, en 1981, l'article de COLLOWALD (Annie), « La République du militant. Recrutement et filières de la carrière politique des députés », dans BIRNBAUM (Pierre), 1985, *op. cit.*, p. 37-52.

moins nombreux, avec 11 députés (2,0 %, sortants 2002) et 18 (3,1 %, élus 2002) pour la plupart issus des groupes conservateurs.

Ce déclin des catégories plus ou moins populaires ne profite toutefois pas particulièrement aux catégories supérieures. Même si leur représentation reste très supérieure à leur part dans la population active, les professions juridiques ont plutôt reflué, à environ 8 %, contre 10,9 % pour les seuls avocats en 1958-1974 (auxquels s'ajoutaient 3,1 % pour les autres professions libérales). La « République des avocats » de la III<sup>e</sup> République n'est pas de retour. Les professions médicales ne progressent légèrement qu'à la faveur de la victoire massive de la droite en 2002, à 13,2 % contre 9,1 % sous la législature précédente, et 11,3 % pour les seuls médecins entre 1958 et 1974. Les hauts fonctionnaires perdent de l'influence, avec environ 6,5 % dans les deux législatures récentes, contre 9 % entre 1958 et 1974. Enfin, les milieux patronaux, même entendus largement indépendamment de la taille de l'entreprise dirigée, sont également en régression (6,9 % chez les sortants 2002 et 9,2 % chez les élus 2002, malgré la victoire massive de la droite) par rapport à la catégorie « industriels » de la période 1958-1974 (10,5 %). En revanche, les cadres non dirigeants de l'administration (plus de 8 %) et des entreprises (environ 12 %) sont semble-t-il en progression, même si les catégories utilisées ne se recoupent pas totalement avec les études antérieures (avec 4,3 % de « fonctionnaires », 5 % d'« ingénieurs » et 8 % de « cadres moyens » en 1958-1974). Mais les grands bénéficiaires sont les enseignants (11,1 % pour les instituteurs et professeurs en 1958-1974) : ils atteignent le pourcentage très élevé de 28,6 % dans la législature sortante en 2002, grâce à leur présence massive dans les rangs socialistes, et ne retombent qu'à 18,6 % dans la nouvelle Assemblée, à la faveur également d'une implantation non négligeable à droite. Au sein du personnel parlementaire, la « République des professeurs » a, plus que celle des énarques, remplacé la « République des avocats ».

Même si les milieux populaires sont largement exclus, le recrutement social des députés reste donc relativement ouvert au sein des autres catégories. Les médecins sont plus souvent des généralistes que des professeurs de médecine ; les patrons de PME sont plus nombreux que les grands patrons ; les cadres d'entreprise appartiennent rarement à l'état-major des grands groupes et ceux de l'administration sont souvent de niveau subalterne (inspecteurs des impôts, responsables de services municipaux, etc.). Parmi les nombreux enseignants, les agrégés du secondaire ou les professeurs du supérieur ne sont qu'une petite minorité ; nombreux sont encore les anciens élèves des écoles normales, instituteurs ou professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) n'ayant pas nécessairement, dans les générations concernées, fréquenté l'université.

Si les différentes catégories ne se répartissent pas de manière identique entre les groupes, seul le parti communiste fait véritablement exception avec un re-

crutement presque exclusivement dans les milieux populaires et enseignants (du primaire ou du secondaire seulement). Les professions médicales et juridiques sont mieux implantées à droite, mais elles sont aussi représentées chez les socialistes. L'expérience administrative ne se limite pas à la haute fonction publique pour les libéraux, et l'entreprise n'est pas ignorée des socialistes, du moins parmi les cadres, les milieux patronaux restant un fief de la droite. Les enseignants conservateurs ne se réduisent pas aux seuls professeurs des facultés de droit ou des établissements confessionnels. Au-delà de la proximité partisane traditionnelle des enseignants avec la gauche, des facteurs plus structurels comme leur disponibilité professionnelle pour une activité militante ou la lassitude du métier semblent jouer en faveur de leur représentation dans les deux camps.

Il faut enfin signaler l'émergence significative (6,4 % parmi les sortants de 2002 et surtout 9,2 % chez les nouveaux élus) d'une catégorie qui n'avait pas été distinguée dans les études précédentes, celle des « professionnels de la politique », qui se caractérisent par le fait qu'ils vivaient déjà, selon la terminologie weberienne, « de la politique » avant d'être élus, comme permanent d'une organisation partisane, membre du cabinet d'un responsable politique ou assistant parlementaire. L'importance de cette catégorie est d'ailleurs probablement sous-estimée, des députés tendant probablement à indiquer une profession d'origine qu'ils n'ont exercée que brièvement, notamment chez les communistes, avant de devenir un permanent du parti. Le phénomène, qui s'accroît parmi les nouvelles générations, touche aussi bien la droite que la gauche. Les nouveaux moyens financiers accordés par les lois récentes sur le financement de l'activité politique ont permis un développement important de bureaucraties partisans jusqu'alors limitées en France par le caractère largement inavouable des ressources. L'élection au Parlement n'est plus une condition de la professionnalisation politique<sup>28</sup>. On peut bien sûr s'interroger sur le degré d'autonomie de ces élus par rapport à des états-majors partisans auxquels ils doivent toute leur carrière.

---

28. À la différence de ce qu'observaient H. BEST et D. GAXIE pour les périodes antérieures, art. cit., p. 116.

Tableau 4. Répartition par profession des députés sortants en 2002

Professions	Ensemble		Dont PCF	Dont PS	Dont RPR, DL et UDF
	Effectif	%			
Hauts fonctionnaires <sup>29</sup>	36	6,6 %	0	7	26
Dirigeants d'entreprise <sup>30</sup>	38	6,9 %	0	2	32
Professions juridiques <sup>31</sup>	44	8,0 %	0	17	23
Professions médicales <sup>32</sup>	50	9,1 %	2	16	29
Enseignants et assimilés <sup>33</sup>	157	28,6 %	14	101	29
Agriculteurs et assimilés <sup>34</sup>	17	3,1 %	3	3	10
Commerçants et artisans <sup>35</sup>	11	2,0 %	0	2	9
Cadre des administrations <sup>36</sup>	46	8,4 %	0	28	14
Cadres d'entreprise <sup>37</sup>	63	11,5 %	0	29	33
Journalistes	13	2,4 %	0	5	6
Ouvriers, employés <sup>38</sup>	30	5,5 %	15	11	3
Professionnels de la politique <sup>39</sup>	35	6,4 %	1	21	13
Divers, inclassables, sans indication	9	1,6 %	0	6	3
Total	549	100,0 %	35	248	190

29. Membres des grands corps administratifs et techniques, administrateurs civils, préfets et sous-préfets, diplomates, généraux, etc.

30. Administrateurs, directeurs et gérants de sociétés, chefs d'entreprise, etc., quelle que soit l'importance de l'affaire.

31. Avocats surtout, mais aussi magistrats, notaires, huissiers, experts-comptables, conseillers juridiques et fiscaux, etc.

32. Médecins, pharmaciens, vétérinaires, et, plus rarement, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes, etc.

33. Chercheurs, documentalistes, éducateurs, etc.

34. Viticulteurs, horticulteurs, marins pêcheurs, etc.

35. Dont agents d'assurance, agents immobiliers, garagistes, etc.

36. Hors hauts fonctionnaires (attachés d'administration, inspecteurs des impôts, cadres hospitaliers, etc.), administrations publiques et parapubliques (chambres consulaires, sociétés d'économie mixte, etc.).

37. Hors mandataires sociaux dirigeants, en revanche cadres de syndicats patronaux et de fédérations professionnelles compris.

38. Professions intermédiaires sans statut cadre, comme les techniciens ou les comptables, incluses.

39. Assistants parlementaires, membres de cabinets de responsables politiques, permanents de partis, etc.

Tableau 5. Répartition par profession des députés élus en 2002

Professions	Ensemble		dont PCF	dont PS	dont UMP et UDF
	Effectif	%			
Hauts fonctionnaires	37	6,4 %	0	11	25
Dirigeants d'entreprise	53	9,2 %	0	1	50
Professions juridiques	47	8,2 %	0	6	41
Professions médicales	76	13,2 %	1	11	62
Enseignants et assimilés	107	18,6 %	8	50	44
Agriculteurs et assimilés	14	2,4 %	1	2	11
Commerçants et artisans	18	3,1 %	0	1	17
Cadres des administrations	50	8,7 %	0	19	31
Cadres d'entreprise	73	12,7 %	0	15	58
Journalistes	11	1,9 %	1	3	6
Ouvriers, employés	23	4,0 %	11	4	8
Professionnels de la politique	53	9,2 %	0	23	30
Divers, inclassables, sans indication	11	1,9 %	0	4	7
Total	576	100,0 %	22	150	393

Si le recrutement professionnel des députés n'est pas réservé à une élite sociale restreinte, il est donc très loin d'être représentatif de l'ensemble de la population française, avec une forte présence de la fonction publique, notamment enseignante, et des catégories supérieures en général <sup>40</sup>. Ces tendances sont à nouveau accentuées parmi les ministres. Les catégories populaires sont quasiment absentes, à la presque seule exception des trois ministres communistes du gouvernement Jospin. Les enseignants et cadres non dirigeants des administrations et de l'entreprise sont moins nombreux que chez les députés. La part des hauts fonctionnaires est restée semblable à celle qu'elle était dans les premiers gouvernements de la V<sup>e</sup> République (29,7 % entre 1958 et 1975 <sup>41</sup>), dans une fourchette qui varie d'un quart dans le gouvernement Raffarin à un tiers dans le gouvernement Jospin. Les professions médicales et juridiques et, dans les gouvernements de droite, les dirigeants d'entreprises accaparent l'essentiel des autres postes <sup>42</sup>. Et, au sein des différentes catégories, les fractions supérieures dominent. Les médecins sont plus souvent des professeurs de médecine ou des

40. H. Best et D. Gaxie indiquent que, dans la longue durée depuis 1946, « *about 80 % of National Assembly members come from social categories presently representing about 13 % of the whole population* » et que « *in recent years, only 3 % of deputies are of popular origin* », art. cit., p. 122 et 123.

41. Ce pourcentage et les autres qui suivent pour la période 1958-1975 sont extraits du tableau dans BIRNBAUM (Pierre), 1977, *op. cit.*, p. 76.

42. En 1958-1975, on avait déjà la même tendance avec 16,5 % d'industriels, 9,2 % d'avocats et magistrats, 6,5 % de professions libérales et cadres supérieurs, 5,2 % de médecins, vétérinaires et pharmaciens.

spécialistes, les dirigeants d'entreprise issus des rangs les plus élevés de la hiérarchie patronale, les hauts fonctionnaires membres des grands corps les plus prestigieux (Inspection des finances, Conseil d'État ou Cour des comptes) etc. Le phénomène est surtout marquant chez les enseignants qui proviennent beaucoup plus souvent du supérieur<sup>43</sup>, et même exclusivement dans le cas des trois ministres socialistes (Claude Allègre, Jean-Jack Queyranne, Dominique Strauss-Kahn). À la suite de ce qui a déjà été observé pour le niveau de formation, le gouvernement Jospin apparaît ainsi beaucoup plus fermé que les premiers gouvernements Mauroy de 1981, qui avaient manifesté une certaine ouverture sociale vers les enseignants moins titrés, du secondaire notamment<sup>44</sup>. Les instituteurs ou professeurs certifiés, et de manière générale les cadres moyens, bien implantés à l'Assemblée nationale, sont donc largement exclus d'une promotion gouvernementale. Les hauts fonctionnaires socialistes élus députés ont en revanche une probabilité très forte de devenir ministre, au point que leur simple remplacement par leur suppléant explique, dans la législature précédente, leur effectif plus faible (sept) que dans l'actuelle (onze), au sein d'un groupe parlementaire pourtant très diminué.

Tableau 6. Répartition par profession des ministres

Professions	Gouvernement Juppé	Gouvernement Jospin	Gouvernement Raffarin
Hauts fonctionnaires	9	11	10
Dirigeants d'entreprise	4	1	6
Professions juridiques	6	0	5
Professions médicales	4	2	4
Enseignants et assimilés	3	3	6
Agriculteurs et assimilés	0	0	1
Commerçants et artisans	0	0	1
Cadres des administrations	1	3	4
Cadres d'entreprise	1	1	1
Journalistes	1	0	0
Ouvriers, employés	0	4	0
Professionnels de la politique	4	1	1
Divers, inclassables, sans indication	0	1	0
Total	33	27	39

43. Entre 1958 et 1975, on comptait déjà 15,8 % de « professeurs », probablement massivement du supérieur, contre 0,8 % d'instituteurs.

44. GAÏTI (Brigitte), « "Politique d'abord" : le chemin de la réussite ministérielle dans la France contemporaine », dans BIRBAUM (Pierre), 1985, *op. cit.*, p. 53-85.

## Un renouvellement très progressif du personnel politique

Qu'en est-il de l'ancienneté politique ? Trois phénomènes importants doivent être soulignés depuis une vingtaine d'années en France. L'exceptionnelle fréquence des alternances parlementaires (1981, 1986, 1988, 1993, 1997, 2002) contraste d'abord avec la continuité conservatrice de la première phase de la V<sup>e</sup> République. Même si toutes n'ont pas débouché sur des raz-de-marée en faveur de l'opposition équivalents à celui de 1993, l'effet amplificateur du mode de scrutin majoritaire a interrompu de nombreuses carrières parlementaires. Ainsi, en 2002, alors que la grande majorité des sortants se représentaient, 243 députés élus (42 %), dont 217 pour les groupes UMP et UDF (55 %), n'avaient pas siégé au cours de la précédente législature<sup>45</sup>. Ensuite, la réglementation progressive sur le cumul des mandats introduite à partir de 1985 a accentué, même si elle n'a pas imposé le principe d'un mandat unique, les conséquences d'un échec électoral : la perte d'un mandat de député en particulier risquant plus souvent d'entraîner une déprofessionnalisation, au moins partielle et temporaire, de la politique, un unique autre mandat de maire d'une ville moyenne ou de conseiller général, par exemple, rémunéré seulement sous la forme d'indemnités ne suffisant pas à dispenser de la reprise d'une activité de salarié<sup>46</sup>. Enfin, la promotion de la parité hommes-femmes, si elle n'a pas bouleversé la représentation féminine à l'Assemblée nationale (52 femmes parmi les sortants de 2002, 46 en 2003), faute de caractère obligatoire pour un scrutin uninominal comme celui des élections législatives, elle a cependant contribué à l'élection de députées parfois nouvelles venues en politique.

Dans l'actuelle législature, la victoire massive de la droite en 2002, avec un gain de plus de 165 sièges, n'a pas débouché sur un renouvellement aussi massif du personnel politique : parmi les 243 députés non sortants, un cinquième (49), appartenant tous à la droite, ont déjà siégé à l'Assemblée, au moins à partir de 1993, et sont donc des « victimes » de la dissolution de 1997. Et parmi les 194 nouveaux venus, ils ne sont que 15 (tous UMP ou UDF, dont 5 femmes) à n'avoir jamais exercé de mandat politique antérieur, et 20 autres à n'en avoir un que depuis 2001 (élections municipales remportées pour l'essentiel, à l'exception de Paris et de Lyon, par la droite). Ils sont même une majorité (114) à avoir exercé un premier mandat avant la victoire massive de la droite aux élections législatives de 1993, et 19 avant le début de sa reconquête du pouvoir aux élections locales en 1982 après sa défaite l'année précédente. Il est vrai que

---

45. Non compris les ministres de gauche qui, dès 1997, avaient cédé leur siège à leur suppléant.

46. Sur le statut de l'élu local, voir notamment l'article de LEHINGUE (Patrick), « Vocation, art, métier ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques. Les débats parlementaires sur le statut de l'élu local (décembre 1991-janvier 1992) », dans OFFERLÉ (Michel), *op. cit.*, p. 93-134.

la conquête de ces premiers mandats, qui peuvent avoir été modestes (simple conseiller municipal d'une commune moyenne par exemple), ne débouche pas immédiatement sur une professionnalisation politique qui peut ne se concrétiser qu'avec l'entrée au Parlement, ou éventuellement auparavant avec l'accès à des fonctions exécutives dans une collectivité locale importante. De manière générale, la multiplication récente des alternances n'a pas empêché, éventuellement avec des interruptions, la réalisation de très longues carrières parlementaires, certains fiefs apparaissant à l'abri des plus grands bouleversements. Il se trouve encore deux députés <sup>47</sup> à avoir siégé au cours de la législature commencée en 1967 et interrompue par la dissolution après les événements de mai l'année suivante, deux autres <sup>48</sup> élus pour la première fois en 1968 et plus largement 63 avant 1981. Les victoires successives de l'un ou l'autre camp forment d'ailleurs des générations durables : avec, pour le PS, les 22 élus pour la première fois en 1981, les 22 en 1988 et les 61 en 1997, et pour l'UMP et l'UDF, les 41 en 1986 et les 96 en 1993.

Tableau 7. Première législature à l'Assemblée nationale des députés élus en 2002

Législatures	Total		Dont PC	Dont PS	Dont UMP et UDF
	Effectif	%			
1967-1968	2	} 6,1 %	0	0	2
1968-1973	2		0	0	2
1973-1978	6		0	1	5
1978-1981	25		5	9	11
1981-1986	28	4,9 %	2	22	4
1986-1988	50	8,7 %	0	7	41
1988-1993	56	9,7 %	2	22	31
1993-1997	109	18,9 %	5	7	96
1997-2002	105	18,2 %	6	61	33
2002-	193	33,5 %	2	21	168
Total	576	100 %	22	150	393

47. Jacques Barrot (Haute-Loire), entre temps démissionnaire pour siéger à la commission de Bruxelles, et le fameux Didier Julia (Seine-et-Marne) aux amitiés bien connues avec l'ancien régime irakien.

48. Jean-Pierre Soisson (Yonne) et Jean Tibéri (Paris).



Tableau 8. Ancienneté du premier mandat électif des députés élus en 2002

Premier mandat	Total	Dont PC	Dont PS	Dont UMP et UDF	Dont femmes	Dont nouveaux élus 2002
Avant 1977	58	6	16	36	2	4
1977-1981	95	8	41	45	7	15
1982-1987	177	4	41	126	19	46
1988-1992	125	2	29	92	14	49
1993-1996	58	0	13	44	8	25
1997-2000	27	2	8	16	6	20
2001	21	0	2	19	5	20
2002	15	0	0	15	5	15
Total	576	22	150	393	66	194

Du côté des gouvernements, l'ancienneté politique n'est pas toujours aussi grande sous la V<sup>e</sup> République. Dix-neuf ministres ou secrétaires d'État sur trente-trois au sein du dernier gouvernement Juppé n'ont jamais exercé de fonction ministérielle avant 1995, les autres ayant eu leurs premières expériences en 1993 sous E. Balladur (huit), en 1986 sous J. Chirac (quatre), voire même avant 1981 (Bernard Pons en 1969 et Jacques Barrot en 1974). De même, la volonté de Lionel Jospin d'une certaine rupture avec le passé mitterrandien se traduit par la présence de près de deux tiers de néophytes dans son premier gouvernement en 1997 (16 sur 27), huit autres ayant déjà été ministres pendant le second septennat Mitterrand et trois pendant le premier. La discontinuité est encore plus forte dans le gouvernement Raffarin de 2003, avec 32 néophytes sur 39, seuls six autres ayant été ministres entre 1993 et 1997 et une seule (Michèle Alliot-Marie) entre 1986 et 1988. Dans un nombre non négligeable de cas, nouveaux ministres signifie même nouveaux venus en politique. Dans le gouvernement Juppé, cinq ministres avaient été élus députés pour la première fois en 1993, six n'avaient jamais été députés ou sénateurs, dont deux (Xavier Emmanuelli, Anne-Marie Idrac) sans la moindre expérience d'un mandat électif. Si la seconde est une haute fonctionnaire expérimentée (ancienne directrice des transports terrestres), le premier apparaît, en tant que médecin animateur à Paris du SAMU social, comme un représentant de la « société civile ». Dans le gouvernement Jospin, sept ministres ou secrétaires d'État venaient de se faire élire députés pour la première fois en 1997, quatre n'avaient jamais été parlementaires nationaux<sup>49</sup> et deux jamais titulaires de mandats électifs (Hubert Védrine, Christian Sautter). Ces derniers ne sont cependant pas sans expérience politique dans la mesure où ils ont exercé des responsabilités

49. Bernard Kouchner et Claude Allègre ont déjà été parlementaires européens, le second également conseiller régional.

importantes à la présidence de la République sous François Mitterrand (respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint). Dans le gouvernement Raffarin, ils sont encore plus nombreux à n'avoir jamais été parlementaires (douze) et même à n'avoir jamais été détenteurs de mandat électif antérieur (huit). Plusieurs d'entre eux ne sont cependant pas sans expérience politique, en particulier aux côtés de J. Chirac, comme directeur à la mairie de Paris (Jean-Jacques Aillagon) ou conseillers à l'Élysée (Jean-François Lamour, Dominique de Villepin, Brigitte Girardin)<sup>50</sup>. Seuls Francis Mer (patron d'Arcélor, ministre de l'Économie et des Finances), Luc Ferry (universitaire et « intellectuel médiatique », ministre de l'Éducation nationale) et Claudie Haigneré (astronaute, ministre déléguée à la Recherche) ont acquis leur notoriété en dehors de la politique, dans un domaine en relation avec leur portefeuille ministériel et peuvent apparaître comme des représentants de la « société civile ». L'expérience ne s'est d'ailleurs pas avérée une réussite, les deux premiers étant écartés en 2004 à la suite de nombreuses gaffes ou maladroites, la troisième étant provisoirement reconvertie jusqu'en 2005, sans grand succès, au poste moins exposé de ministre déléguée aux Affaires européennes. Au-delà de ces quelques exceptions, la volonté de renouvellement n'empêche pas de faire plutôt appel à des hommes politiques expérimentés : les autres membres du gouvernement Juppé avaient une ancienneté parlementaire moyenne de dix ans, ceux de Jospin de neuf ans et ceux de Raffarin de huit ans, l'ancienneté électorale globale étant supérieure de quatre ans. Une carrière ministérielle se dessine souvent tôt : si l'âge médian d'accès aux fonctions ministérielles est assez tardif, successivement de 47, 50 et 49 ans dans les trois gouvernements étudiés, l'âge médian du premier mandat parlementaire national est respectivement de 40, 39 et 39 ans et celui de la première fonction électorale de 35, 35 et 36 ans. Une autre filière essentielle à un repérage précoce est le passage dans un cabinet ministériel : près de la moitié (16 sur 33) des membres du gouvernement Juppé avaient bénéficié d'une telle expérience bien antérieure (tous avant 1981). Si la tendance est moins nette dans le gouvernement Jospin (6 sur 27 seulement, probablement parce que cette génération en était écartée dans ses jeunes années, avant 1981), on la retrouve fortement dans le gouvernement Raffarin (15 sur 39, dont 7 encore avant 1981), malgré la volonté affichée de limiter le nombre d'énarques. Sans même prendre en compte l'investissement partisan, c'est donc souvent un engagement de plus vingt ans au service d'une même famille politique qui débouche sur un fauteuil ministériel<sup>51</sup>. Quelle que soit la filière, accès direct par le sommet des cabinets

---

50. Hamlaoui Mekachera, ancien officier de carrière reconverti comme gestionnaire d'établissement de santé, a déjà été délégué ministériel à l'intégration sous le gouvernement Juppé.

51. À signaler le cas exceptionnel, et d'ailleurs violemment dénoncé par ses anciens camarades politiques à sa nomination, de Noëlle Lenoir, directrice de cabinet du ministre de la Justice sous le gouvernement Rocard, promue par la droite, après un passage au Conseil constitutionnel sur

ministériels, ascension progressive dans la hiérarchie du parti ou constitution progressive d'un fief électoral local, la professionnalisation politique, si elle n'est pas nécessairement immédiate dans la carrière, est donc souvent ancienne. La reconversion rapide dans le champ politique de ressources accumulées dans d'autres champs sociaux reste exceptionnelle ; les « experts » venus de la « société civile » s'avèrent souvent inadaptés aux règles du jeu du milieu. Comme en Allemagne, la politique est devenue un métier durable.

Tableau 9. Expérience politique antérieure des ministres

Gouvernements	Aucune fonction ministre avant	Ancienneté moyenne au Parlement national (en années)	Aucun mandat Parlement national avant	Ancienneté moyenne fonction élective (en années)	Aucun mandat électif antérieur	Total
Juppé	19 (58 %)	10,1	6	14,2	2	33
Jospin	16 (59 %)	9,2	4	13,6	2	27
Raffarin	32 (82 %)	8,3	12	12,4	8	39

Tableau 10. Âge d'accès aux fonctions de ministre

Gouvernements	- 40 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +	Age médian	Total
Juppé	1	7	5	12	5	3	51 ans	33
Jospin	1	2	5	9	5	5	52 ans	27
Raffarin	1	6	9	7	10	6	54 ans	39

Tableau 11. Âge d'accès à la première fonction ministérielle

Gouvernements	- 40 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +	Age médian	Total
Juppé	3	9	9	7	4	1	47 ans	33
Jospin	5	4	3	12	1	2	50 ans	27
Raffarin	4	7	9	5	8	6	49 ans	39

---

désignation par le président socialiste de l'Assemblée nationale Henri Emmanuelli, ministre délégué aux Affaires européennes en 2002.

Tableau 12. Âge de la première élection au Parlement national des ministres

Gouvernements	- 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50 ans et +	Age médian	Néant	Total
Juppé	6	7	10	4	1	40 ans	5	33
Jospin	3	10	3	4	3	39 ans	4	27
Raffarin	7	6	7	6	1	39 ans	12	39

Tableau 13. Âge du premier mandat électif des ministres

Gouvernements	- 30 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50 ans et +	Age médian	Néant	Total
Juppé	8	6	6	7	1	2	35 ans	2	33
Jospin	3	8	6	2	3	3	35 ans	2	27
Raffarin	6	7	10	7	1	0	36 ans	8	39

Cette étude sommaire montre qu'en dehors du seul sommet de la hiérarchie gouvernementale, qui apparaît comme la partie immergée de l'iceberg, les élites politiques françaises entendues plus largement ne sont pas si différentes dans leur recrutement de leurs homologues allemandes. L'« élitisme républicain » des grandes écoles et des grandes corps s'y manifeste plutôt moins que dans la haute administration ou dans les grandes entreprises. Reste à savoir si ce résultat doit rassurer ou inquiéter quant à l'influence politique des parlementaires français...